



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue à huis clos par audioconférence, le 2 mars 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Gaétan Boulerice
 Alain Poissant
 Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h00, M. le Maire ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Autorisation des virements budgétaires
 - 7.3 Affectation dans l'excédent de fonctionnement affecté égout de l'économie ou du déficit relié aux dépenses du service égout et taxé au secteur urbain
 - 7.4 Avril, mois de la jonquille
 - 7.5 Adoption du Règlement 2021-309 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf
 - 7.6 Adoption du Règlement 2021-310 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement usagé
 - 7.7 Autorisation à un conseiller municipal de suivre une formation
 - 7.8 Présentation du 2^e projet de règlement en vue d'abroger le règlement intitulé « règlement relatif au traitement des élus municipaux » 2018-295 et de le remplacer par le règlement 2021-312
 - 7.9 Création du poste de coordonnateur aux loisirs et aux activités communautaires à temps partiel et autorisation d'affichage pour l'embauche
 - 7.10 Abolition du poste agent de développement et responsable de bibliothèque, création du poste agent de soutien aux activités communautaires et responsable de bibliothèque et assignation de Madame Mylène Lavallée
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**

Aucun dossier
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Contrat de trois (3) ans pour l'entretien des génératrices
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**
 - 11.1 Programmation régionale en loisirs
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS** (*séance tenue à huis clos par audioconférence*)
14. **VARIA**
15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 15.1 Levée de l'assemblée



No de résolution
ou annotation

3. 21-03-036 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-03-037 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-03-038 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 11-03-047 « Discussion concernant la signature de l'entente inter municipale établissant la fourniture automatique de services, la mise en commun des ressources et des équipements ainsi que les achats communs pour la protection contre l'incendie » doit être modifiée, le paiement des factures associées à la licence Première ligne PG Solutions Inc. est suspendue jusqu'à nouvel ordre ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 114 549,86 \$ et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-03** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.2 – 21-03-039 - AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du *Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire* stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 18 février 2021 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.3 – 21-03-040 – AFFECTATION DANS L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ ÉGOUT DE L'ÉCONOMIE OU DU DÉFICIT RELIÉ AUX DÉPENSES DU SERVICE ÉGOUT ET TAXÉ AU SECTEUR URBAIN

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2020 a été adopté le 3 décembre 2019, résolution numéro 19-12-181 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour l'entretien et la réparation du réseau d'égout sont au montant de 120 570 \$ et elles sont enregistrées aux postes de grand-livre série 02-415 et 03-400;

IL EST PROPOSÉ DE TRANSFÉRER tout montant non dépensé au 31 décembre 2020 aux postes budgétaires reliés au réseau d'égout aux postes de grand-livre série 02-415 et 03-400 à l'excédent de fonctionnement affecté à l'entretien et la réparation du réseau d'égout. En cas de déficit, l'utilisation de l'excédent de fonctionnement sera utilisé pour financer le montant déficitaire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.4 – 21-03-041 – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE nous vivons des moments sans précédent dans notre histoire – la crise sanitaire liée à la COVID-19 est d'une ampleur considérable et elle entraîne incontestablement de lourdes répercussions pour la population du Canada et du monde entier ;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer. Les personnes atteintes de la maladie sont actuellement au nombre des plus vulnérables de notre société en raison de l'affaiblissement de leur système immunitaire. S'ils contractent la COVID-19, ces Québécois et Québécoises risquent davantage de souffrir de complications plus graves ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la crise sanitaire mondiale actuelle, le cancer continue d'être une maladie qui change la vie et qui menace la vie des personnes. Notre priorité absolue est de soutenir les personnes atteintes de cancer. Cela implique d'être de bons citoyens et de faire tout ce que nous pouvons pour réduire l'impact et la durée de cette pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la Jonquille et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints d'un cancer et dans la lutte contre la maladie;

IL EST PROPOSÉ DE DÉCRÉTER le mois d'avril est le Mois de la jonquille **QUE** le conseil municipal **ENCOURAGE** la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.5 – 21-03-042 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-309 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF OU PRESQUE NEUF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire les opérations de déneigement des routes en régie interne ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder au moins 2 camions de déneigement ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement et qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté, par la résolution 21-02-25, à la séance ordinaire tenue le 3 février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *Règlement 2021-309 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement neuf ou presque neuf* pour un montant n'excédant pas 400 000 \$ pour une période de 12 ans **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.6 – 21-03-043 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-310 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire les opérations de déneigement des routes en régie interne ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité de posséder au moins 2 camions de déneigement ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement et qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté, par la résolution 21-02-26, à la séance ordinaire tenue le 3 février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *Règlement 2021-310 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion de déneigement usagé* pour un montant n'excédant pas 120 000 \$ pour une période de 5 ans **ET** que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.7 – 21-03-044 – AUTORISATION À UN CONSEILLER MUNICIPAL DE SUIVRE UNE FORMATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Gaudreau, conseiller désire suivre une formation gratuite « Être élu et assumer son leadership » ainsi qu'une formation au coût de 60 \$ « Démystifier des conflits d'intérêts et les prévenir » sur le site de Formation municipale ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER le conseiller M. Marc Gaudreau à suivre ces deux formations, **QUE** les frais encourus lui soient remboursés s'il y a lieu **ET QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

7.8 – 21-03-045 – PRÉSENTATION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT EN VUE D'ABROGER LE RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX » 2018-295 ET DE LE REMPLACER PAR LE RÈGLEMENT 2021-312

CONDISÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L. RÉQ. T-11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONDISÉRANT QU'il y a lieu de clarifier les modalités de rémunération ;

PRÉSENTATION est donnée par Monsieur Gaétan Boulerice pour le *Règlement 2021-312* abrogeant et remplaçant le *Règlement 2018-295 relatif au traitement des élus* **ET** que le 2^e projet de règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

7.9 – 21-03-46 – CRÉATION DU POSTE DE COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES À TEMPS PARTIEL ET AUTORISATION D'AFFICHAGE POUR L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les nombreux projets mis en action par l'équipe administrative et les objectifs à atteindre précisés par le Conseil municipal, tels que cités dans le plan directeur des parcs et la politique MADA ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités communautaires courantes auparavant exécutées en majeure partie par l'OSBL Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE les tâches relatives à l'établissement, à la gestion et à l'organisation des activités communautaires représentent plusieurs heures de travail par mois par la Direction générale et l'équipe de soutien et qu'elles ne font pas partie de leurs descriptions de tâches ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux programmes de subvention peuvent aider à soutenir financièrement les projets à développer en loisirs et en culture, mais qu'aucune personne de l'administration n'est désignée pour produire ces demandes ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction générale de déposer une demande d'autorisation au Conseil municipal afin de permettre la création du poste et l'affichage pour l'embauche d'un coordonnateur aux loisirs et activités communautaires à temps partiel, soit 24 heures/semaine ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 21-02-06 de recommander au Conseil municipal la création du poste et l'affichage d'embauche d'une telle ressource ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la création du poste et l'affichage d'embauche d'un coordonnateur aux loisirs et activités communautaires à raison de 24 heures par semaine **ET QUE** la somme de cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

7.10 – 21-03-47 – ABOLITION DU POSTE AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE, CRÉATION DU POSTE AGENT DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE ET ASSIGNATION DE MADAME MYLÈNE LAVALLÉE

CONSIDÉRANT la création du poste de coordonnateur aux loisirs et activités communautaires;

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités communautaires courantes auparavant exécutées en majeure partie par l'OSBL Les loisirs de Saint-Édouard-de-Napierville (ci-après « OSBL »);

CONSIDÉRANT QUE certaines tâches de l'agent de développement et responsable de bibliothèque doivent être ajustées pour soutenir le coordonnateur aux loisirs et activités communautaires au lieu de l'OSBL;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Lavallée est à l'embauche de la municipalité depuis le 15 septembre 2015 à titre de responsable de la bibliothèque puis à partir du 3 octobre 2016 à titre d'agente de développement et responsable de bibliothèque;

CONSIDÉRANT la volonté de la Direction générale de déposer une demande d'autorisation au Conseil municipal afin d'abolir le poste d'agent de développement et responsable de bibliothèque, de créer le poste d'agent de soutien aux activités communautaires et responsable de la bibliothèque et d'assigner madame Mylène Lavallée à ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et affaires juridiques par sa résolution 21-02-07 de recommander au Conseil municipal d'abolir le poste d'agent de développement et responsable de bibliothèque, de créer le poste d'agent de soutien aux activités communautaires et responsable de la bibliothèque et d'assigner madame Mylène Lavallée à ce dernier;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'abolition du poste d'agent de développement et responsable de bibliothèque pour la création du poste d'agent de soutien aux activités communautaires et responsable de la bibliothèque et d'assigner madame Mylène Lavallée à ce dernier, sans période de probation **ET** que madame Mylène Lavallée conserve sa date d'ancienneté ainsi que ses conditions de travail actuelles.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	



No de résolution
ou annotation

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

Aucun dossier.

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 21-03-048 - CONTRAT DE TROIS (3) ANS POUR L'ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède deux (2) génératrices, l'une desservant l'Hôtel de Ville et la caserne d'incendie, l'autre desservant l'usine de traitement des eaux usées, et que celles-ci doivent faire l'objet d'une maintenance et d'inspections professionnelles annuellement.

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont répondu et déposé une soumission conforme aux attentes de la Municipalité ;

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
TOROMONT	9 675.00 \$
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	10 337.10 \$

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Toromont, qui est notre fournisseur actuel, nous propose une soumission de 3 225\$ par année pour un contrat d'une durée de 3 ans pour un total de 9 675.00\$ avant taxes selon la soumission no. 207309-1 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Génératrice Drummond nous a transmis une soumission datée du 10 février 2021 au montant de 3,445.70 par année pour un contrat d'une durée de 3 ans pour un total de 10 337.10\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Toromont est le plus bas soumissionnaire au coût de 9 675.00\$ et que l'entreprise est déjà familière avec les équipements de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les services inclus au contrat de Toromont seront payés lorsqu'ils seront rendus ;

IL EST PROPOSÉ D'OCTOYER le contrat à la compagnie Toromont d'une durée de trois (3) ans pour l'entretien des génératrices de la Municipalité au montant de 9 675.00\$ avant les taxes **ET D'AUTORISER** la Directrice générale à signer le contrat de la compagnie Toromont **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement .

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5	Daniel Racette	O		REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

11.1 – 21-03-049 – PROGRAMMATION RÉGIONALE EN LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT QUE la programmation régionale est arrivée au point où une refonte est nécessaire afin de continuer à promouvoir les loisirs et activités culturelles offertes dans la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le CLD faisait affaire depuis quelques années avec Imprimerie Élite pour la conception et l'impression des programmations régionales, mais qu'une demande de prix d'autres entreprises devenait pertinente étant donné les coûts significatifs ;

CONSIDÉRANT QUE le changement de fournisseur (graphisme et impression) permettrait de bénéficier d'un service plus attractif, plus efficace, et rendu dans des délais et des tarifs raisonnables ;

CONSIDÉRANT QUE les agents de loisirs ont fait soumissionner plusieurs entreprises afin de pouvoir choisir leur nouveau fournisseur de graphisme et d'impression (Imprimerie Élite, Brio Marketing, Transcopies, Journal Coup d'œil) et ont retravaillé la présentation afin de la rendre plus efficace pour le citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de Brio Marketing pour l'impression en rouleau, le taux horaire pour la conception des programmations et les délais de production sont moindres que les autres entreprises ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la situation sanitaire actuelle ne permet pas de publier et distribuer cette programmation pour le moment, mais qu'une programmation de niveau régionale conséquente dans un cahier consacré à cet effet est jugée pertinente pour le citoyen ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER la poursuite de l'implication de la municipalité dans la programmation régionale en loisirs et culture ainsi que sa participation à la prochaine édition de cette programmation lorsque la situation sanitaire le permettra **ET D'AUTORISER** le changement de fournisseur de graphisme et impression pour Brio Marketing.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE ✓	
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		REJETE	
# 5 – Daniel Racette	O				

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

(Aucune question puisque la séance est tenue à huis clos et enregistrée pour diffusion ultérieure au public.)

14. VARIA

Aucun.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-03-050 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20H26.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ADOpte A L'UNANIMITE ✓	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		REJETE	
# 5 – Daniel Racette	O				


Ronald Lécuyer
Maire


Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

